

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 décembre 2024**2024-45**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 9 décembre 2024

Le neuf décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 3 décembre deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GUENEZ Frédéric, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. MASSON Alain, M VALLIN Jérôme, M. CAMPBELL Marc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent,

Procuration :

Mme Cordonnier Bernadette donne procuration à M DUMONT Christophe

M DELATTRE Régis donne procuration à M MUSIAL Christian

Etaiient excusés :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M DEREIGNAUCOURT Eric, M. DELATTRE Régis, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, Mme LAISNE Geneviève, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 décembre 2024**2024-45**

DELIBERATION

DU COMITE SYNDICAL

Objet : Autorisation d'engagement, liquidation, et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,
Article L.1612-1 :

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget et en l'absence, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. »

Considérant la nécessité d'engager, liquider, et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Considérant que lesdites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024.

Vu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants pour **le budget principal (59800)** :

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 décembre 2024
2024-45
Le Comité Syndical décide :

Chapitre	Crédit 2024	Autorisation crédit 2025
20	37 429.00 €	9 357.25 €
21	212 700.00 €	53 175.00 €
23	16 648 846.92 €	4 162 211.73 €
Total	16 898 975.92 €	4 224 743.98 €

Article 2 : Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants pour **le budget « énergie renouvelable »** (59900) :

Chapitre	Crédit 2024	Autorisation crédit 2025
20	50 000.00 €	12 500.00 €
21	743 987.02 €	185 996.76 €
Total	793 987.02 €	198 496.76 €

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président

Christian MUSIAL